

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°53/2025****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT POUR LA FETE AGRICOLE 2026**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN,
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Martine Lipuma, adjointe à la culture, informe le Conseil Municipal que la prochaine Fête Agricole instaurée depuis plus de 30 ans doit avoir lieu le dimanche 3 mai 2026.

Comme à l'accoutumée, une cinquantaine de producteurs, artisans ou artistes exposeront sur le site :

Exposition et vente des produits du terroir : légumes, vins, huiles, pâtes d'olive, miel, fromages, volailles, pois chiches, huile de colza, huile de cameline ...

Exposition et vente de produits dérivés des produits de la ferme : confitures, socca,

Vente de fougassettes, spécialité de Grasse

Vente de produits artisanaux : dentelles, linge brodé, ...

Vente d'objets en bois d'Olivier par producteurs...

Démonstration de traite d'une vache et fabrication de beurre ;

Démonstration de traite d'une chèvre avec dégustation du lait, fabrication de glaces artisanales à partir du lait de chèvre, fabrication de savons à partir de lait d'ânesse...

Animations l'après-midi ;

Etc. ...

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Location du chapiteau	4.000 €
Animations de l'après-midi	2.000 €
Animation sonore pour la journée	600 €
La Chèvrerie du Bois d'Amont	400 €
Divers (décorations fleurs apéritif...)	1.200 €
Total	8.200 €

AR Prefecture

006-210600383-20251013-D_53_10_2025-DE
Reçu le 16/10/2025

RECETTES

Département	4.000 €
Commune	4.200 €
Total	8.200 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le principe de la Fête Agricole 2026 ;

D'APPROUVER le plan de financement établi ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention auprès du Département la plus large possible, si possible à hauteur de 4.000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la Fête Agricole 2026 ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Département la plus large possible, si possible à hauteur de 4.000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.